



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 9213

Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les attentes du Rassemblement autonome unifié lorrain des internes de médecine générale (RAOUL-MG). Ils souhaitent la mise en place de mesures instaurant une formation professionnelle adaptée au terrain d'exercice des futurs généralistes. En effet, il semble atypique, alors que la médecine générale est devenue une spécialité par son diplôme, que les futurs médecins généralistes bénéficient d'une formation « spécialisée » au cours de laquelle ils sont formés à autre chose que la médecine générale. Il en ressort qu'un interne de médecine générale diplômé est plus adapté au travail en milieu hospitalier qu'en milieu ambulatoire. Il est donc souhaitable, d'une part, de construire une véritable formation professionnalisante, et d'autre part, de mettre en place une filière universitaire de médecine générale. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer ses intentions à ce propos.

Texte de la réponse

La mise en place de la filière universitaire de médecine générale est une des conclusions importantes des états généraux de l'organisation de la santé (EGOS). La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative travaille très concrètement, avec le concours du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, au déploiement de cette filière dès la rentrée 2009, la loi votée au parlement à l'unanimité le 29 janvier 2008 ayant permis d'en fixer le cadre légal. En 2008, des postes de chefs de clinique ont été ouverts en médecine générale. Ce mouvement va être amplifié et encadré pour que la discipline universitaire de médecine générale prenne toute la place qui doit être la sienne et renforce ainsi la médecine générale de premier recours comme pierre angulaire du système de santé.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9213

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2007, page 6684

Réponse publiée le : 15 juillet 2008, page 6218